

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-46
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 avril 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 9 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 24**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Philippe CURIE. Catherine PARROT

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusés : /

Absents : Valère NEDEY. Nadine MERCIER. . Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA Omar RABEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Pouvoirs : /

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 avril 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Catherine PARROT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 mars dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (30 voix Pour, 2 abstentions Madame MERCIER et Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

« NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE (NEFLE) PROJET DE L'ECOLE

MATERNELLE DONZELOT : « AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DE L'ELEVE »

Accuse de réception en préfecture
025-212505804-20250409-2025-46-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

*Extrait du registre des délibérations n°2025-46***CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE » (NEFLE) – PROJET DE L'ECOLE MATERNELLE DONZELOT : « AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DE L'ELEVE ».**

Monsieur le Maire rappelle que porté par le Conseil national de la refondation et le ministère de l'Education nationale, le dispositif « Notre Ecole Faisons-La Ensemble (NEFLE) permet aux écoles et établissements scolaires volontaires d'impulser une démarche participative afin de faire émerger des projets innovants destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence dans les apprentissages.

L'école maternelle Donzelot a engagé cette démarche courant 2024 et cela a abouti à l'élaboration d'un projet intitulé « améliorer l'environnement de l'élève » qui s'élève à 1 144 €.

Dans le cadre de la convention de financement proposée, il appartient à la Ville de Valentigney d'en assurer le portage financier. L'Etat s'engage, quant à lui, à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un maximum de 1 144 € pour couvrir les dépenses envisagées.

La convention jointe en annexe, qui fixe les modalités de financement, doit être signée entre l'Etat représenté par Madame la Rectrice d'académie de Besançon et le Monsieur le Maire de Valentigney. Les versements liés à la convention ne peuvent être assurés que lorsque la collectivité a fourni la preuve de la dépense réalisée en faveur du projet concerné. Par ailleurs, une avance de 30% de la subvention, soit 343 € sera consentie et versée dès la signature de la convention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

-APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'Etat, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique relatif au projet de l'école maternelle Donzelot : « améliorer l'environnement de l'école »,

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document y afférant,

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses prévues dans le cadre du projet.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

**Certifié exécutoire,
Le Maire,**



Philippe GAUTIER